

Politique des villes suisses

Naître, grandir, vivre, s'épanouir, vieillir en ville

Notre plan de mesures pour une politique des villes orientée vers l'avenir

Adopté par la Présidence du PDC suisse le 12 septembre 2011

Situation initiale : le PDC un parti des villes ?

En Suisse, près de trois habitants sur quatre vivent aujourd'hui en région urbaine, et la tendance à l'urbanisation se poursuit. L'évolution de notre pays est passée par le développement de ses grandes villes, historiquement protestantes et libérales. Au fil de cette évolution, le PDC s'est toutefois peu à peu implanté dans la plupart des villes de notre pays, amenant nos élus à exercer des responsabilités dans de nombreux parlements et exécutifs des villes de Suisse. En proposant des solutions réalistes aux problèmes et défis de nos villes, le PDC a su se constituer comme un acteur important de la gestion des cités. Le PDC occupe ainsi aujourd'hui plus de 17,3% des sièges dans les exécutifs des 152 villes suisses.

En tant que cœur des différentes régions de notre pays, les villes constituent la locomotive économique et culturelle de la Suisse. La concentration de la population et des constructions offre un grand potentiel d'innovation et de développement, notamment dans le domaine des infrastructures (transports, énergie, etc.), de l'aménagement du territoire (logement, etc.), et de la promotion de la culture. Les villes ont de tous temps joué un rôle pionnier dans ces domaines, contribuant ainsi au succès de la Suisse.

Les villes ont su attirer des gens de toutes régions, du monde et de Suisse. Espace de rencontre, c'est dans les villes qu'apparaissent d'abord – et de manière souvent plus marquée – les phénomènes sociaux. Les villes sont ainsi toujours amenées à faire face à de nouveaux défis, tels que la mobilité, les attentes culturelles des différentes communautés (religieuses, démographiques, etc.), le manque de logements, les possibilités d'accueil de la petite enfance ou l'assistance aux personnes âgées par exemple. La mixité sociale et l'anonymat du grand nombre entraîne toutefois également un certain nombre de problèmes rencontrés par une partie de la population, tels que la précarité, l'isolement, l'exclusion sociale, la pauvreté, ou la violence. Enfin, les économies de la Confédération engendrent souvent des dépenses supplémentaires pour les villes et communes suisses.

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, l'espace urbain s'est profondément modifié et étendu, souvent de manière peu harmonieuse. Les populations se sont peu à peu déplacées vers les périphéries, et les villes ont perdu une part de leur identité, notamment au niveau architectural. Le PDC aspire ainsi à redonner à nos villes leur beauté et une harmonie d'ici 20 ans. Il s'agit notamment de densifier le tissu urbain, c'est-à-dire exploiter davantage les surfaces urbanisées existantes, tout en préservant la meilleure qualité possible du milieu bâti, en mettant l'accent en particulier sur la qualité de vie. Il faut également redonner aux habitants le plaisir de vivre dans leur ville.

Tous ces défis impliquent le développement d'une politique durable, qui conçoit l'espace social et bâti de sorte à favoriser la cohabitation. Le PDC suisse s'engage ainsi en faveur de solutions constructives et réalistes dans les domaines précités, particulièrement adaptées au contexte urbain.

La politique des villes concerne principalement les autorités cantonales et communales. La Constitution fédérale prévoit toutefois que la Confédération prenne en considération la situation particulière des villes et des agglomérations urbaines¹, raison pour laquelle le PDC suisse tient à développer sa politique des villes. Ce papier développe ainsi un certain nombre de mesures applicables au niveau fédéral, mais préconise également d'autres mesures sur le plan cantonal et communal.

¹ Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst.) ; Art. 50, al. 3

1. Développement territorial et urbanisme

La population des villes et agglomérations de notre pays ne cesse de croître, ce qui les confronte à de nombreux défis, en particulier en matière de développement territorial et urbanistique. Grand nombre de celles-ci souffrent notamment d'une pénurie de logements plus ou moins marquée, accentuée par le desserrement des ménages ainsi que l'augmentation des revenus moyens. Depuis des années, l'étalement urbain se poursuit ainsi inexorablement en Suisse. La banlieue des villes semble en effet toujours plus attractive, notamment pour les familles pour qui les logements adaptés à leurs besoins font particulièrement défaut dans les centres urbains.² Conséquence : la structure de la population s'uniformise, par quartiers, et les problèmes de circulation augmentent. Jusque dans les années 1990, l'aménagement du territoire n'offrait aucune vision pour la Suisse urbaine et ignorait largement les villes. La politique des agglomérations joue désormais un rôle capital pour la politique d'aménagement urbain.

Le PDC poursuit les objectifs et mesures suivants :

- Densification des zones urbaines : les zones urbaines doivent être densifiées, afin de contenir l'étalement urbain, qui impacte notamment négativement sur l'environnement en impliquant une utilisation accrue de l'automobile.³ Il engendre en outre une ségrégation sociale et une importante consommation du sol. Certaines études qui prennent en compte toutes les formes de densification possibles comme la surélévation des bâtiments ou l'utilisation de combles évoquent une surface disponible de 120 millions de mètres carrés.
 - construire en hauteur : il s'agit de créer des conditions-cadres (prescriptions) et incitations permettant de construire plus haut dans les centres-villes, ainsi que de surélever les immeubles existants.
 - adapter les prescriptions de construction : les dispositions légales sur la construction doivent être modifiées afin de permettre cette densification (hauteur, distances, volume, etc.).
 - favoriser la mixité fonctionnelle : il s'agit de favoriser au sein des immeubles situés dans les centres le mix entre commerces, bureaux et logements.
 - densifier les espaces de travail : il s'agit de créer des incitations pour les entreprises afin que celles-ci densifient leurs espaces de travail et mettent ainsi à disposition une partie de leurs locaux pour d'autres entreprises ou des logements. Cette densification doit toutefois s'opérer sans dégrader les conditions de travail.
- Développement des friches industrielles : les études montrent que ces friches représentent la surface de la ville de Genève, soit 17 millions de mètres carrés. Leur réaffectation nécessite toutefois des frais importants de remise en état, qui découragent souvent les investisseurs à se lancer dans un projet de développement d'une friche. Les collectivités publiques pourraient préfinancer voire prendre en charge une partie de ces coûts d'assainissement, en échange éventuellement d'un droit d'emption sur le développement du site, par exemple en exigeant la construction d'un certain nombre de logements à loyer modéré ou d'utilité publique.
- Plans d'aménagement : ce qui fait la beauté d'une ville, c'est son homogénéité. Des règles plus strictes doivent être édictées au niveau des plans d'aménagement afin de redonner une certaine harmonie aux villes suisses.
- Coordination des projets de reconversion : les études montrent que ce sont des problèmes d'ordre organisationnel ou structurel qui empêchent ou retardent le développement d'une friche. Les propriétaires et les entrepreneurs attendent des autorités un premier conseil compétent ou la mise à disposition d'un chef de projet à même de prendre des décisions, par exemple. Il est ainsi primordial que les cantons et les communes prodiguent des

² Entre 1970 et 2000 ce type de zone a connu une croissance de 36,2%, et 25 des plus grandes villes suisses ont perdu 10% de leur population, bien que l'on observe depuis l'an 2000 un phénomène de ré-urbanisation engendré surtout par la classe d'âge des 15-30 ans.

³ En Suisse, il est avéré que plus la densité d'une ville est élevée, plus ses habitants vont se déplacer à pied, à vélo, ou au moyen des transports publics.

conseils dès la phase de lancement en veillant à une bonne coordination entre les autorités et développent un partenariat avec les propriétaires et les entrepreneurs privés (PPP par exemple).

- Coopératives d'habitation : les coopératives d'habitation proposent des logements à des loyers souvent beaucoup moins chers que les prix du marché. La mise à disposition de terrains publics destinés à la construction pour les coopératives doit ainsi être facilitée, et celles-ci doivent pouvoir bénéficier de certains avantages lors de la réalisation des plans d'affectation.
- Encouragement à la construction de logements : plusieurs études démontrent une importante thésaurisation des terrains constructibles en Suisse. Afin de favoriser la construction de nouveaux logements dans les villes, les autorités doivent recourir à des encouragements au moyen d'incitations fiscales, voire à des pressions via l'impôt foncier pour convaincre les propriétaires de vendre ou développer leurs terres.
- Coopération intercommunale : la coopération intercommunale en matière d'aménagement du territoire doit être intensifiée dans les agglomérations. Celle-ci permet d'optimiser la planification de sites d'implantation appropriés pour des constructions et installations d'importance et de rayonnement supracommunal (par ex. zones d'activités administratives, commerciales, industrielles et artisanales, centres commerciaux, constructions et installations pour le sport, la détente et les loisirs).
- Synergies : les collectivités publiques doivent mettre sur pied des structures favorisant les synergies entre les entreprises qui cherchent un site pour développer leurs activités.
- Espaces fonctionnels : beaucoup d'enjeux ne s'arrêtent pas aux frontières communales ou cantonales. La loi sur l'aménagement du territoire doit tenir compte de cette évolution et considérer les espaces fonctionnels comme périmètre de décision pour un certain nombre de questions.

2. Environnement et énergie

Le PDC s'engage pour une politique énergétique et environnementale durable. En cela, les villes doivent constituer le moteur de l'évolution énergétique de notre pays vers une « société à 2000 watts ». Il s'agit là naturellement d'un objectif à long terme – une tâche pour plusieurs générations. Mais si nous voulons atteindre cet objectif, nous devons aujourd'hui mettre en œuvre des mesures concrètes et ciblées. Les villes jouent un rôle très actif dans la mise en place d'une politique énergétique durable. Actuellement, 248 villes et communes se sont dotées du label « Cité de l'énergie », et s'engagent ainsi à encourager les énergies renouvelables, à promouvoir une mobilité durable et une utilisation efficace des ressources. Il s'agit en particulier de veiller à encourager l'efficacité énergétique des bâtiments, notamment au travers des assainissements.

Le PDC poursuit les objectifs et mesures suivants :

- Energies renouvelables : les villes ont un grand potentiel pour la production décentralisée d'énergies renouvelables. Le développement d'installations de chauffage à distances alimentées par des énergies renouvelables (ex. bois, déchets) doit être généralisé. Cela nécessite toutefois l'extension des infrastructures de réseau. Un suivi continu des performances du réseau de chauffage à l'aide de télémesures permet en outre d'en améliorer l'efficacité énergétique et de garantir un service de qualité aux usagers. Les procédures d'autorisation doivent être raccourcies et simplifiées.
- Ecologie industrielle : L'écologie industrielle cherche à optimiser les systèmes industriels en vue d'un usage optimal et durable des ressources englobant l'ensemble des activités économiques. Il en résulte une gestion innovante des flux de matières, d'eau, d'énergies, d'informations et de déchets, renforçant ainsi la compétitivité économique des entreprises d'une zone d'activité, ville ou région, tout en diminuant leurs impacts sur l'environnement. Le principal enjeu réside dans une planification et une gestion d'un développement

régional intégré et de qualité. Il y a ainsi lieu d'étudier les possibilités de coordonner et d'encourager dans et avec les cantons et les collectivités locales l'application des principes de l'écologie industrielle, en particulier sous forme de création de parcs éco-industriels ou de réseaux d'entreprises visant une optimisation de l'usage des ressources, à l'image des projets déjà initiés dans plusieurs cantons et agglomérations.

- Etudes par thermographie : les collectivités publiques devraient participer financièrement aux études par thermographie qui permettent de voir grâce à des images infrarouges les faiblesses de l'isolation d'un immeuble, afin de déterminer les bâtiments à assainir prioritairement. Ce subventionnement constitue une excellente incitation pour les propriétaires à assainir leurs bâtiments, en mettant en évidence les potentiels d'économies.
- Constructions publiques : les collectivités publiques doivent montrer l'exemple en matière de construction. Tous les bâtiments publics nouvellement construits ou entièrement rénovés devraient au minimum atteindre le standard Minergie (lorsque cela est réalisable). Les bâtiments présentant le plus mauvais bilan énergétique doivent en outre être assainis dans un délai de 15 à 20 ans.
- Eclairage public : l'éclairage public des villes doit être équipé de lampes efficaces ou d'un système électronique moderne. Cela permettrait de diminuer la consommation d'énergie de plus de 30%, et permettrait en outre selon les estimations d'économiser un total de 50 millions de francs. Les luminaires à LED notamment éclairent les rues et les trottoirs de manière ciblée, améliorant l'efficacité énergétique et diminuant la pollution lumineuse.
- Formation : la Confédération et les cantons doivent s'impliquer dans la formation des employés et responsables communaux à l'optimisation énergétique dans le bâtiment et les installations. A prestations égales, une installation peut économiser de 10 à 20% d'énergie uniquement par des réglages de fonctionnement.

3. Transports et mobilité

Le PDC suisse appelle à une politique des transports durable, qui découle du principe de la coexistence du transport individuel motorisé, des transports en communs et de la mobilité douce. La mobilité croissante constitue un défi pour les villes suisses. Dans de nombreuses villes et agglomérations, les infrastructures de transports touchent aux limites de leurs capacités. Dans les centres-villes, la priorité doit ainsi être accordée aux transports en commun et à la mobilité douce. Dans les périphéries, il y a lieu d'offrir les meilleures solutions de mobilité combinée.

Le PDC poursuit les objectifs et mesures suivants :

- Trafic d'agglomération : le financement des infrastructures de transport dans les zones urbaines doit être fondé sur une approche globale de la mobilité. Pour cela, le fonds d'infrastructure doit être institutionnalisé et les programmes d'agglomération ancrés dans la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).
- Planification : la planification de nouvelles zones d'habitation ou d'installation à forte densité (p.ex. centres commerciaux, de loisirs ou centres sportifs) doit tenir compte d'une bonne liaison en transports publics. La politique d'aménagement du territoire de la Confédération doit ainsi veiller à améliorer la coordination du développement territorial, des transports et de l'économie.
- Répartition des flux : des possibilités existent pour une meilleure répartition des flux de pendulaires. De nouveaux modèles de temps de travail doivent être élaborés. Le télétravail doit être favorisé lorsqu'il est possible, car il contribue à diminuer les déplacements, et ainsi la charge environnementale.
- Park & Ride : les centres urbains doivent contribuer au développement d'infrastructures Park & Ride dans les régions de provenance des pendulaires, afin de permettre aux pendulaires d'accéder le plus rapidement possible aux transports publics les menant à destination. Il s'agit d'éviter que le trafic motorisé venant des régions périphériques et

agglomérations des centres urbains ne soit aiguillé vers le centre où les transports publics permettent de rejoindre plus facilement la destination finale.

- Covoiturage : les initiatives de bourses de covoiturage dans les grands centres urbains et périphéries et dans les entreprises doivent être intensifiées. Trop d'automobilistes voyagent seuls, dans la même direction et en même temps.

3.1. Mobilité douce

La mobilité douce (vélo, marche) est un aspect non négligeable de la mobilité. Elle a un grand potentiel de substitution du trafic individuel motorisé, la moitié des trajets en voiture effectués en Suisse étant inférieurs à 5 km. Les conditions d'une substitution sont la mise en place de conditions optimales (pistes cyclables, stationnement pour vélo en suffisance, signalisation, sécurité). La mobilité douce doit acquérir une plus grande importance et doit jouer un vrai rôle dans les réflexions sur la mobilité, surtout au niveau des villes.

Le PDC poursuit les objectifs et mesures suivants :

- Vélos en libre service : le PDC demande une généralisation de l'offre de vélos en libre service (ex. Velib' à Paris) dans les grandes villes suisses. Cela permet une plus grande flexibilité dans l'utilisation de la bicyclette.
- Stationnement : un nombre suffisant de places de stationnement pour deux-roues doit être mis à disposition dans les nœuds de transports publics (gares, centres commerciaux, rues commerçantes, centre ville, etc.).
- Piste cyclables : le PDC demande davantage de pistes cyclables, ainsi que leur intégration systématique dans les travaux de planification.
- Circulation facilitée : les voies de trams et de bus doivent être ouvertes pour les vélos électriques, scooters et motos, quand les limites de vitesse et la modération du trafic le permettent.
- Transports publics : Le PDC demande d'avantage de places pour les vélos dans les transports publics (surtout dans les trains) ainsi que des prix plus attractifs pour le transport des vélos en transport public.

4. Economie et Finances

Les régions urbaines créent 84% de la force économique de la Suisse, ce qui profite à tout le pays. Elles assument cependant des charges financières particulièrement élevées. Leurs dépenses nettes sont ainsi 1,4 fois plus élevées que celles des communes non urbaines.⁴ Ces charges se développent dans des situations spécifiquement urbaines et sont dues à la structure sociale de leur population. A cela s'ajoutent les charges particulières des villes-centres, soit celles qui résultent directement de la fonction de centre (sécurité publique, transports publics, etc.). L'introduction de la RPT⁵ a reconnu ces charges excessives. La compensation des charges socio-démographiques (CCS) compense ainsi les charges particulières découlant de la structure sociale et de la fonction de ville-centre. Grâce à celle-ci, la Confédération a renforcé son engagement dans la politique d'agglomération et les projets d'infrastructures dans les agglomérations.

Les villes sont en outre d'importants centres pour l'économie et la formation, et doivent être le lieu d'innovations. Il s'agit ainsi de favoriser l'interconnexion de la science et de l'économie, et de s'engager à maintenir et à créer des emplois dans les villes. Les besoins des petites et moyennes entreprises sont également à prendre particulièrement en considération.

⁴ En 2007, ces dépenses représentaient au total 3'183 francs par habitant des villes, contre 2'288 francs dans les autres communes.

⁵ « Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons »

Le PDC poursuit les objectifs et mesures suivants :

- Fusions de communes : les fusions de communes permettent d'améliorer l'assiette fiscale des communes fusionnées et leur capacité d'investissement, tout en réduisant le besoin en infrastructures, en les intégrant dans le noyau urbain. La Confédération et les cantons doivent ainsi établir des mesures d'incitation à la fusion de communes (aides financières, assistance technique et administrative, etc.), à l'image des instruments déjà mis en place dans un certain nombre de cantons.
- Promotion économique endogène : la promotion endogène a pour mission de soutenir le tissu économique d'une ville ou région, en offrant notamment des aides directes aux entreprises (financement, recherche de capitaux, innovation, conseils, coaching, export, promotion, terrains, locaux). Cette promotion endogène des collectivités publiques doit être développée ou intensifiée, afin d'offrir un encadrement de qualité aux entreprises de notre pays, et de leur fournir une aide précieuse en période de crise.
- Tourisme urbain / Innotour : le tourisme urbain est un secteur en pleine croissance et un moteur de développement du tourisme. En tant qu'instrument pour la promotion de l'innovation dans le domaine, Innotour peut constituer un facteur important de développement de cette forme touristique. Pour le PDC, Innotour doit ainsi impérativement être soutenu durablement, et les moyens qui lui sont attribués maintenus. Au niveau intercommunal et régional, la Nouvelle politique régionale (NPR) peut jouer un rôle similaire, et doit donc être pleinement utilisée.
- Commerces en ville : il y a lieu de développer des instruments permettant un maintien des commerces dans les centres-villes. Des offres de transports publics très avantageuses, voire la gratuité des TP dans le cœur des villes peuvent ainsi par exemple rendre les commerces de centre-ville plus attractifs, tout en réduisant la mobilité individuelle privée.

5. Politique culturelle

Les villes sont des pôles de développement culturel. Elles concentrent une offre riche et diverse dans des domaines tels que les arts plastiques, les arts de la scène, la musique, l'aménagement urbain, etc. La culture est une carte de visite importante des villes, notamment en matière touristique. Elle est une garantie de cohésion sociale et de vivre ensemble. De plus, la culture est le lieu de croisement des investissements privés et publics. Afin de garantir la pérennité, la diversité et l'accessibilité de cette offre culturelle, les investissements en matière culturelle ne devraient pas dépendre de la situation socio-économique mais être considérés comme des investissements de base, nécessaires et prioritaires. La Confédération, les cantons et les régions devraient également investir plus dans le domaine.

Le PDC poursuit les objectifs et mesures suivants :

- Péréquation cantonale : dans le domaine culturel, les villes doivent financer seules les infrastructures et prestations dont profitent les habitants des communes avoisinantes. La péréquation cantonale des finances et des charges doit ainsi prévoir une indemnisation afin que les centres urbains soient dédommagés pour leurs grandes institutions culturelles.
- Encouragement à la diversité : La culture est l'expression de la diversité, de par ses formes et ses contenus. Elle permet l'ouverture à l'autre et la réflexion sur notre rapport à la différence. Les nombreuses communautés culturelles présentes en Suisse peuvent enrichir la culture locale. Il importe donc d'encourager également l'expression artistique dans les communautés migrantes et d'encourager le partage des différentes cultures (soutien à des cours de langue, danse et musique, ouverture de bibliothèques interculturelles, animations transculturelles dans les lieux de culture habituels, etc.).
- Soutien fédéral : la plupart des manifestations d'importance suprarégionale ou nationale se tiennent dans les moyennes et grandes villes de Suisse. Afin de soutenir les villes dans cet effort d'offre culturelle de grande échelle, la Confédération doit participer plus activement

au financement de ces projets, ou au travers de la mise à disposition de ses moyens pour l'organisation de ces manifestations (l'armée par exemple).

6. Politique sociale

Les villes sont les premiers témoins de l'évolution de notre société, et ont de ce fait un rôle pionnier à jouer dans la politique sociale. Cette évolution touche toutes les classes d'âge et sociales. Les familles rencontrent souvent des difficultés à trouver un logement. En outre, les familles précarisées par une situation sociale difficile (familles monoparentales p.ex.) ont besoin de structures leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale, afin de s'assurer une certaine sécurité économique. Dans les villes-centres se concentrent également les populations les plus faibles socialement (pauvres, personnes âgées, étrangers⁶, personnes isolées, etc.). Les villes deviennent ainsi le lieu de cristallisation de certains problèmes sociaux (pauvreté, drogue, intégration des étrangers, ghettoïsation, etc.). Cette concentration des populations socialement plus fragiles dans les villes constitue une charge financière importante en matière d'aide sociale⁷, d'où la nécessité que la Confédération prévoie un soutien financier spécifique pour les villes. Enfin, l'individualisation de la société entraîne des problèmes d'isolements, auxquels les personnes âgées sont particulièrement exposées.

Le PDC poursuit les objectifs et mesures suivants :

- Education préscolaire : les parents ont un rôle prioritaire dans le développement et l'éducation de l'enfant. Afin de renforcer leurs compétences dans le domaine, plus de projets encourageant l'apprentissage en famille et le développement précoce devraient être développés. Les mesures prises avant l'âge de la scolarité pour compenser les inégalités sociales sont les plus efficaces ; elles devraient donc être globalement encouragées, aussi dans les structures d'accueil extra-familiales. Le PDC salue la multiplication des structures d'accueil d'enfants à l'âge préscolaire. Il y a lieu de recourir aux moyens inexploités, approuvés par le Parlement et destinés à favoriser la création de places d'accueil extrafamilial, pour soutenir des projets spécifiques en faveur de l'encadrement individuel.
- Logements à loyer modéré : Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans l'élaboration des conditions-cadres pour permettre la construction de logements à loyer modéré. Il s'agit par exemple de développer des incitations à la construction de tels logements, de nature financière (octroi de prêts ou de cautions à taux d'intérêts préférentiels, avantages fiscaux, etc.), ou via l'octroi de possibilités supplémentaires par rapport aux prescriptions réglementaires (augmentation de l'indice d'utilisation du sol, augmentation du volume admissible des bâtiments, réduction des limites entre les bâtiments, etc.). Des quotas minimaux de la surface constructive réservée au logement d'utilité publique peuvent également être définis lors de l'élaboration des plans d'affectation.
- Maisons de quartier : le principe des « Maisons de quartier » doit être étendu. Elles constituent une bonne base pour favoriser le dialogue avec les jeunes et toute la population, et génèrent des liens sociaux.
- Intégration des étrangers : afin de réaliser l'égalité des chances et de favoriser la cohésion sociale, le PDC s'engage pour une politique d'intégration active. L'Etat doit avoir les mêmes attentes, sans discriminations, vis-à-vis de tous les migrants établis (cadres

⁶ En Suisse, 85% de la population étrangère vit dans les villes et les agglomérations.

⁷ Les familles monoparentales présentent un risque particulièrement élevé de faire partie des bénéficiaires de l'aide sociale – dans les grandes villes, quelque 20 à 25% des familles monoparentales en dépendent. Le taux d'aide sociale chez les enfants se situe également nettement au-dessus de la moyenne dans les villes, où 8 à 10 enfants sur 100 vivent du soutien de l'aide sociale. Le taux d'aide sociale chez les jeunes adultes se situe également au-dessus de la moyenne.

d'entreprises, professeurs dans les hautes écoles, personnel hospitalier, main-d'oeuvre peu qualifiée, regroupement familial, bénéficiaires de l'asile, etc.). Les migrants doivent faire preuve d'un investissement réel pour réussir leur intégration et apporter un plus à une société suisse naturellement riche de diversité. Tous les éléments de la société doivent lutter contre les discriminations et les politiques fondées sur la peur de l'autre.

- Insertion professionnelle : Le PDC s'engage pour des mesures d'insertion professionnelle réellement orientées sur le marché du travail. Les entreprises qui facilitent l'accès à un premier emploi pour une personne socialement en rupture devraient être encouragées. Des structures intermédiaires entre les ateliers protégés et le marché du travail, réellement ouvertes sur le marché du travail devraient être créées, afin d'éviter le maintien dans des structures parallèles voire à l'assistance sociale de toute une frange fragilisée de la population potentiellement active (personnes issues de l'asile, personnes avec un handicap, personnes sans formation, etc.).
- Programme « Projets urbains » : en Suisse, un grand nombre de quartiers manquent de cohésion sociale. Alors que les grandes villes suisses ont institué des services spécialisés pour traiter ces problèmes, les petites et moyennes villes ne disposent pas des ressources nécessaires. Le Programme « Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation » instauré par six services fédéraux aide actuellement 11 petites et moyennes villes à mettre en œuvre des mesures de manière intégrée et participative, en impliquant les habitants dans la redéfinition de leur lieu de vie, ce qui favorise l'intégration sociale. Ce programme sera reconduit pour la période 2012-2015 avec 10 à 12 nouvelles villes. Le PDC soutient ce programme, et demande que le montant annuel global de 500'000 francs dont il est doté soit doublé à 1 million de francs afin que son champs d'action puisse être élargi.
- Habitat multi-générationnel : des projets d'habitations multi-générationnelles doivent être encouragés. Le concept de maison multi-génération vise à faire cohabiter des générations différentes dans des lieux communs. Il permet en outre une certaine mobilité au sein du complexe d'habitation, en fonction de l'évolution des conditions de vie et familiales.
- Urgences sociales : des unités mobiles d'urgences sociales doivent être mises en places dans les grandes villes et agglomérations de Suisse, à l'image de l'UMUS mise sur pied par le Conseiller d'Etat genevois PDC Pierre-François Unger en 2004. Les situations de crise, liées notamment à la précarité, à la violence et à l'exclusion touchent un nombre de plus en plus élevé de citoyens. Ces urgences sociales persistent après l'heure de fermeture des bureaux, et demande une réponse adaptée (interdisciplinaire, mobile, rapide), une hospitalisation étant souvent inappropriée.
- Lieux de rencontre pour les seniors : la création de lieux de rencontre pour les personnes âgées (seniors) offrant des programmes d'activités et d'animations doit être encouragée dans les villes suisses, à l'image par exemple du concept « Cité Seniors » mis sur pied par le service social de la Ville de Genève.
- Soins à domicile par les proches : les proches jouent un rôle central en matière de soins des personnes à domicile. Ce sont souvent les époux/ses qui assument cette responsabilité, investissant un temps et une énergie importante. Pour les protéger d'éventuelles conséquences négatives sur leur propre santé, ces personnes doivent bénéficier de possibilités de décharge. Le PDC demande la création d'une base légale permettant aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos. Nous demandons aussi la création de places d'accueil de jour pour les personnes âgées afin de pouvoir décharger les proches qui les soignent, ainsi qu'une allocation pour charge d'assistance de 50 francs par jour.
- Logements protégés : la construction d'appartements protégés pour personnes âgées ou souffrant d'un handicap doit être favorisée par les collectivités publiques, par exemple en mettant à disposition à bon compte des terrains. Ces logements satisfont au désir des personnes âgées de conserver leur autonomie, et permettent de retarder ou d'éviter le placement en institution. Ils constituent en outre une réponse à l'isolement social.